



Testament authentique pathétique

Par **franck6464**, le **13/02/2016** à **17:41**

Bonjour a la communauté ,

Au décès de mon père , celui ci avait fait et dicté un testament authentique devant un notaire et deux témoins ...

A voir la copie authentique du testament sans le cachet du notaire , donc une simple photocopie puisque ce testament a été dicte en juillet 2008 soit 4 mois avant l'apparition de la signature électronique

J'ai interrogé les témoins présent et j'ai appris que la future légataire a titre particulier était présente aux côté de mon père et lui a même soufflé les coordonnées de son fils en cas de predeces

Ayant demandé au notaire en tant qu'héritier de sang de voir sur place la signature de mon pèrele notaire m'a rétorqué " contentez vous de la copie authentique " qui n'a rien d'authentique puisque n'ayant pas le cachet du notaire

Merci de m'informer de la validité ou non d'un tel acte , d'ailleurs je n'ait pas le procès verbal d'ouverture de ce testamentqui m'a été refusé.